

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVELLEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme CHOUX - M. HELIE  
**Membres excusés** : M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE  
**Membres absents** : M. BAZIN

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Comité de Coordination des Collectivités (CCC) - Adhésion de la Ville**

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'Enseignement et de l'Université, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Comité de Coordination des Collectivités (CCC), qui dispose d'une antenne Bourgogne Franche-Comté, implantée à Dijon, a pour mission de rassembler l'ensemble des établissements de restauration collective en gestion directe, en vue de les accompagner par des services d'information et de formation, et de les représenter en tant que porte-parole.

Il mène, à ce titre, différentes actions :

- représentation de la restauration collective en gestion directe :
  - dans les travaux du Conseil National de l'Alimentation, seule instance regroupant tous les acteurs de la chaîne alimentaire, du producteur au consommateur,
  - auprès des pouvoirs publics pour l'évolution de la réglementation,
  - avec l'ensemble des interprofessions dans les réflexions sur les innovations « produits »;
- rédaction et publication du guide pratique de l'achat et de la fourniture de denrées alimentaires en liaison avec les interprofessions des distributeurs, industriels et producteurs;
- promotion du « Programme National Nutri Santé »;
- mise en place de formations, d'actions de conseil et d'audit dans les domaines de l'hygiène et de l'achat public.

La cotisation basée sur le nombre de repas annuels produits, s'élève, en 2007, à 300 € (plus de 750 000 repas par an).

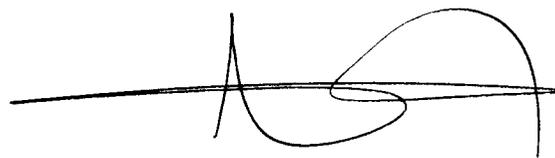
Compte tenu des actions engagées par la Ville pour assurer la sécurité alimentaire et respecter les règles d'hygiène dans les restaurants qu'elle gère, il est proposé qu'elle adhère à ce comité.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Enseignement et de l'Université, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider l'adhésion de la Ville au Comité de Coordination des Collectivités (CCC) ;
- dire que le montant de la cotisation sera prélevé sur le crédit ouvert à cet effet au budget de la Ville ;
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :  
26 DEC. 2007

PUBLIÉ LE 27.12.07